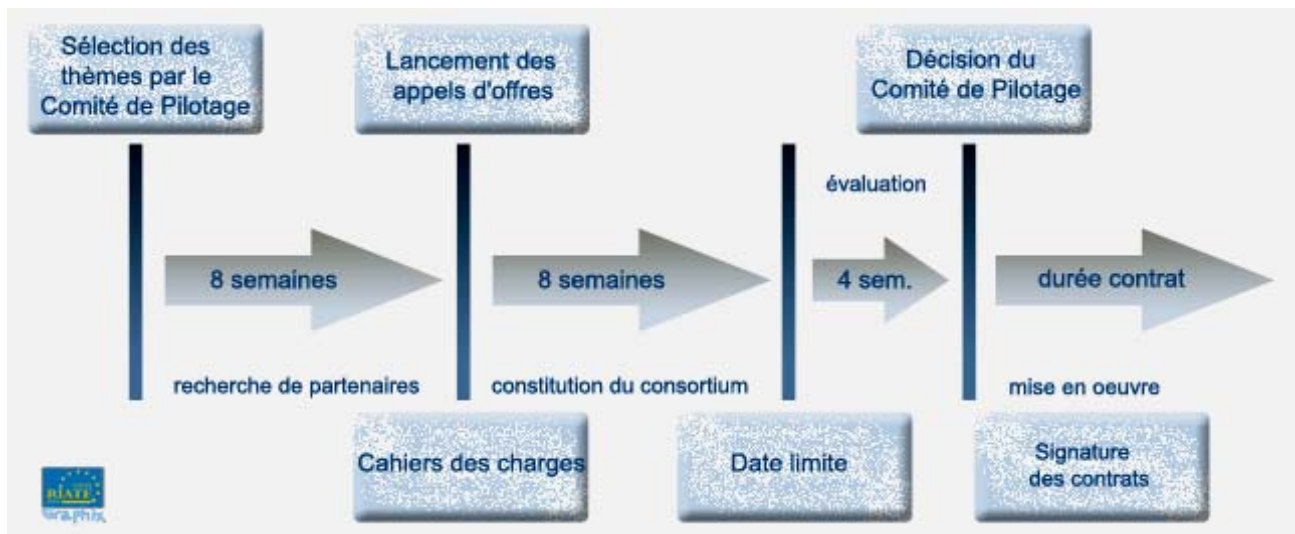


PROCEDURE DE LANCEMENT DES APPELS D'OFFRES ORATE



Ce schéma présente les différentes étapes de procédure de lancement des appels d'offres dans le cadre du programme ORATE 2013.

Le dossier de candidature des consortiums envoyé, l'Unité de coordination en vérifie l'éligibilité. Elle transmet ensuite les dossiers au Comité d'évaluation. Il est composé de deux représentants du Comité de pilotage, un représentant de la Commission, un scientifique expert du domaine. Une grille d'évaluation doit être remplie avec ces critères :

- analyse conceptuelle et viabilité des objectifs de l'étude (par ex., les objectifs peuvent-ils être atteints grâce à l'approche et la méthodologie proposées ?),
- qualité, efficacité et innovation de la méthode scientifique (plus-value),
- contribution à l'avancée des recherches, complémentarité avec les travaux existants,
- qualité de la méthodologie scientifique associée au plan de travail,
- contribution au programme, dans la continuité des travaux ORATE 2006,
- mise en place d'outils de diffusion des résultats,
- clarté, expérience dans la gouvernance du consortium,
- transparence de gestion par rapport aux règlements européens,
- ventilation du budget, répartition des tâches,
- qualité et pertinence des compétences réunies au sein du consortium,
- qualification et compétence de chaque partenaire.

La décision finale est rendue par le Comité de pilotage.

Des notes de 0 à 5 sont attribuées pour chaque critère.

Les appels d'offres sont publiés au Journal officiel européen, toutes les procédures et appels sont aussi disponibles sur le site <http://www.espon.eu>.